

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	Pouvoir à CHOLLET Joël
MOREAU Yannick	DAMVIX	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à POITIERS Dominique
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	Pouvoir à LESAUVAGE Ghislaine
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
POITIERS Dominique	RVES D'AUTISE	Pouvoir à MOREAU Yannick
<i>Présents : 8 – représentés : 4</i>		<i>12/15</i>
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	Pouvoir à CHARPENTIER Arnaud
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	Pouvoir à LEGERON Joël
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
<i>Présents : 7 – représenté : 1</i>		<i>08/14</i>
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
BERNARD Roger	MOUZEUIL ST MARTIN	Suppléant
BOBINEAU Joël	MERVENT	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à BOBINEAU Joël
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
<i>Présents : 11 – représentés : 2</i>		<i>13/22</i>
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUILL BARRET	Pouvoir à GOURMAUD Yvon
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
<i>Présents : 3 – représentés : 2</i>		<i>05/10</i>
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
<i>Présent : 1 – représenté : 0</i>		<i>01/02</i>
Total présents :		30
Total représentés :		9
Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES – DELIB 7/2025

Comme chaque année et conformément à la stratégie mise en place sur son périmètre, le SmVSA intervient sur les réseaux d'intérêt collectifs pour **la gestion des plantes envahissantes**, notamment la Jussie, et l'Egéria sur la rivière Vendée. Les interventions sont souvent rendues très délicates du fait des forts développements en fin d'été et du manque de moyen humain (entreprises). Des compléments en arrachage mécanique sont parfois nécessaires.

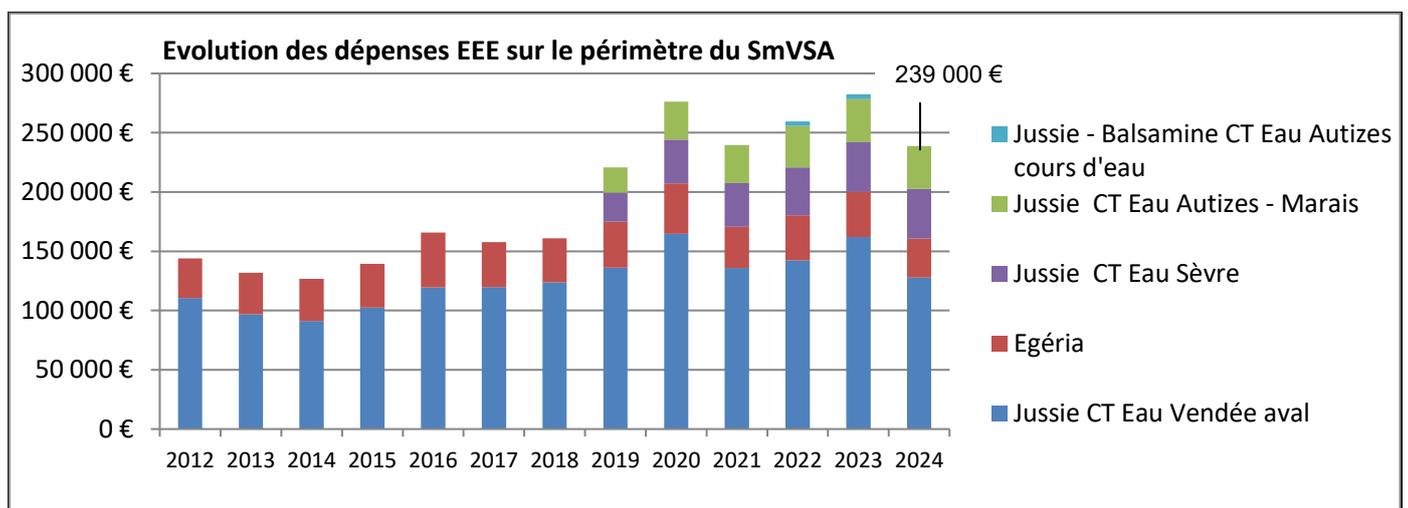
Un marché à bons de commande avait été publié en 2024 avec une répartition géographique des voies d'eau à intervenir (entreprise EAULIBRE pour la Jussie), voire thématique comme le faucardage de l'Egéria (entreprise EDIVERT). Il y a lieu de reconduire ce marché (9 lots) pour anticiper les premières interventions dès le mois de mai prochain.

Les bilans annuels permettent de cibler le plus précisément possible les interventions à venir, avec pour 2025 :

- Jussie, 260km de canaux sur les marais du bassin Vendée pour 134 000 € TTC
- Jussie, 210km de canaux sur les marais mouillés de la Sèvre et des Autizes pour 78 000 € TTC
- Egéria : Intervention sur la rivière Vendée au niveau de Fontenay le Comte pour 35 000 € TTC

La Fédération de Pêche de la Vendée accompagne le SmVSA pour le suivi des chantiers pour 3 000€ TTC.

Pour ces différentes opérations, le SmVSA bénéficie de 50% (HT) d'aide du Conseil Départemental de la Vendée.



Le graphique ci-dessus indique l'évolution des dépenses liées à la gestion des EEE avec un montant de 282 K€ atteint en 2023, puis revu à la baisse en 2024 (239K€). Après analyse des besoins, le linéaire d'intervention a été revu avec notamment des priorités données et une fréquence de passage moins élevée sur certains secteurs pour mieux équilibrer la lutte sur le territoire. Il est proposé la même organisation pour 2025.

A noter que pour le DOB, la ligne EEE cumule le programme 2025 ainsi que les dépenses non facturées à ce jour sur le programme 2024.

A noter que sur les marais mouillés de la Sèvre et des Autizes, un partenariat est engagé chaque année avec l'IIBSN qui intervient depuis 30 ans sur plus de 200 km de réseaux d'entretien collectif, où il est proposé au SmVSA d'assurer le solde à charge après subventions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide de reconduire les marchés et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des actions de lutte contre les EEE, dont :
 - Jussie, 260km de canaux pour 134 000 € TTC (bassin Vendée – marais)
 - Egéria : Intervention sur la rivière Vendée au niveau de Fontenay le Comte pour 35 000 € TTC
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'IIBSN pour la lutte de la jussie sur les marais mouillés de la Sèvre et des Autizes dans la limite de 78 000 € TTC pour 210km de voies d'eau ;
- Autorise le Président à signer le devis de la Fédération de Pêche de la Vendée pour 3 000 € TTC pour le suivi des chantiers ;
- Autorise le Président à inscrire ces dépenses au budget 2025 ;
- Autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER